

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCACTION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Murielle ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 8223 Objet : Convention cadre CCI/CMAR/CC Fium'Orbu Castellu relative au développement économique.

La Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu mène une action en matière de développement économique et territoriale reposant sur les principes suivants :

- Développer les partenariats avec entreprises
- Développer les thématiques thermalisme et santé
- Soutenir l'ESS (économie sociale et solidaire)
- Mise en place de permanences sur le territoire

De leur côté, la CCIC et la CMAR souhaitent participer au développement de leur circonscription en ciblant territorialement leurs interventions et répondre par-là aux attentes des élus de la Communauté de Communes dans le cadre d'un programme pluriannuel clairement établi.

Il convient d'établir une convention (projet ci-annexé) entre la CCFC, la CCIC et la CMAR en application des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) validé par l'Assemblée de Corse en date du 14 décembre 2016 et en complément de la convention signée entre la CCFC et l'ADEC en date du 18 octobre 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par la délibération N°22/101 AC de l'Assemblée de Corse en date du 1 juillet 2022 ;

Vu la convention cadre d'action économique territoriale EPCI Fium'Orbu-ADEC-CDC, 2023-2026, signée le 18 octobre 2023 ;

-APPROUVE l'exposé de Monsieur le Président,

-AUTORISE le Président à signer la convention cadre CCI/CMAR/CC Fium'Orbu Castellu relative au développement économique ci annexée.

-AUTORISE le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI